

Justificatif(s) de Qualification Professionnelle Artisanale

SI VOUS REMPLISSEZ VOUS-MÊME LA CONDITION DE QUALIFICATION

- Copie de votre diplôme ou titre professionnel dans le métier exercé (1 exemplaire par activité réglementée)
- Justificatif d'expérience professionnelle dans le métier exercé (1 exemplaire par activité réglementée)

SI LA CONDITION DE QUALIFICATION EST REMPLIE PAR VOTRE CONJOINT COLLABORATEUR OU UN ASSOCIÉ PARTICIPANT À L'ACTIVITÉ

- Copie de diplôme ou titre professionnel dans le métier exercé (1 exemplaire par activité réglementée)
- Justificatif d'expérience professionnelle dans le métier exercé (1 exemplaire par activité réglementée)

SI LA CONDITION DE QUALIFICATION EST REMPLIE PAR UN SALARIÉ DE VOTRE ENTREPRISE

- Copie du diplôme ou titre professionnel dans le métier exercé pour le salarié (1 exemplaire par activité réglementée)
- Justificatif d'expérience professionnelle dans le métier exercé pour le salarié (1 exemplaire par activité réglementée)
- Copie du contrat de travail du salarié

SI VOUS VOUS ENGAGEZ À RECRUTER UN SALARIÉ QUALIFIÉ

- Copie du diplôme ou titre professionnel dans le métier exercé pour le salarié (1 exemplaire par activité réglementée)
- Justificatif d'expérience professionnelle dans le métier exercé pour le salarié (1 exemplaire par activité réglementée)
- Copie du contrat de travail du salarié

ATTENTION :

VOUS DISPOSEZ D'UN DELAI DE 3 MOIS A COMPTE DE LA DATE DE DEPÔT DU DOSSIER POUR NOUS FOURNIR LES JUSTIFICATIFS CI-DESSUS

Le défaut de déclaration ou une fausse déclaration pourront entraîner des poursuites judiciaires.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Centre